



<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 070-14
Le 23 mai 2014

Aurora Oil & Gas Ltd. (AEF)
Retrait de la cote

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que les actions ordinaires d'Aurora Oil & Gas Ltd. (« Aurora ») seront retirées de la cote de la Bourse de Toronto à l'ouverture des marchés le 12 juin 2014. Ce retrait de la cote fait suite au plan d'arrangement impliquant Aurora, ses actionnaires et Baytex Energy Corp.

En conséquence de l'interruption de négociation de l'actif sous-jacent le 27 mai, 2014, la négociation des contrats d'options AEF sera également interrompue. Seul dans le cas où le plan d'arrangement ne serait pas effectif comme prévu, et que la Bourse de Toronto émette une notice indiquant la continuation de négociation des actions, la négociation des options AEF ne sera pas interrompue le 27 mai, 2014.

Aurora Oil & Gas Ltd. (AEF)

CDCC et M-X détails : Retrait de la cote des actions ordinaires :

Il n'y aura pas de rajustement de contrat pour ces séries d'options.

À la date effective, le 12 juin 2014, les modifications apportées à la classe d'options (AEF) seront comme suit :

- Le symbole ne sera pas ajusté et restera (AEF).
- Aucune nouvelle série d'options ne sera inscrite aux fins de négociation.
- Seules les transactions de clôture seront permises.
- Toutes les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours seront retirées de la cote à la date effective.
- Le livrable et le CUSIP demeurent inchangés.
- Après la date effective, la fonction auto-exercice **ne sera pas disponible** pour Aurora.
- Seuls les exercices manuels seront disponibles et devront être traités manuellement par les membres de la CDCC.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Claude Cyr
Vice-président principal, Marchés financiers